

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 MARS 2010 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christian ROUCHON, Adjointes ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christophe DIELEN.

Absents excusés : Mme Patricia FOUCAULT donne pouvoir à François LECOMTE, M. Eric MARTIN donne pouvoir à M. Franck MORIOT, Melle Nadine DUMAIRE donne pouvoir à Mme Christelle ORAND et M. Raphaël SOTON.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2010.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2010. Ils sont donc maintenus aux valeurs suivantes :

Taxe d'habitation : 10,63%

Taxe foncier bâti : 15,40%

Taxe foncier non bâti : 61,52%

Le produit fiscal attendu pour 2010 des 3 taxes directes locales s'élève à 424 446 € (la taxe professionnelle étant directement perçue par la Communauté de Communes « Les Deux Rives »).

**ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2010**

Monsieur Ludwig MONTAGNE, Maire-Adjoint présente les budgets primitifs 2010 à l'assemblée délibérante. Ces budgets ont fait l'objet d'une étude préalable lors d'une réunion de la commission des finances élargie.

***COMMUNE***

Le budget communal s'équilibre en section de fonctionnement à 1 108 494 € et en section d'investissement à 945 600 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

***ASSAINISSEMENT***

Le service public d'assainissement, comptabilisé séparément, est présenté avec une balance s'équilibrant ainsi :

Dépenses et Recettes d'exploitation : 286 981 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 744 371 €

Rappelons que ce service, assujetti à la T.V.A depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 est présenté HT.

Il est également approuvé à l'unanimité.

## **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- L'éventuel rachat de l'ancienne boucherie Brunel par la Commune ou par un repreneur privé.
- L'adoption d'une motion contre la fermeture de l'entreprise MONNIER SERMI lors du prochain conseil municipal du 06 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,  
Pierre MONTAGNE